Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 022-212201974-20260521-20260539-DE

CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN-SUR-RANCE

Extrait du registre des délibérations

2026–05-39

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un MAI, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. David BOIXIERE, Maire.

Date de convocation : 15 mai 2026

Étaient présents : M. HULAUD Jean-François, Mmes MEHEUST Véronique, Mme VAN DIEN Françoise, M. JUIN Didier, Mme LEROUX Marie-Pierre, MM. DURNERIN Laurent, VANNOOTE Dominique, MARIE Jean-Claude, Mmes LEMARCHAND Christelle, PRIE Nathalie, M. GUINARD Jérôme, Mmes BLIN Christelle, AUBRY Solène, VAUDELET Azéline, M. PERCHE Julien, Mmes BARDIN Chloé, Bénédicte ROQUES, M. GOUBLY Nicolas.

Étaient absents : Bernard OGER (pouvoir à Jean-François HULAUD), Aurélie FURET (pouvoir à Véronique MEHEUST), Don-Dee PALAHNIUK (pouvoir à Julien PERCHE), Vivien GUICHARD (pouvoir à Chloé BARDIN).

Secrétaire de séance : Mme Chloé BARDIN.

AFFAIRES GENERALES

RENOUVELLEMENT DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Françoise VAN DIEN, Adjointe déléguée aux Affaires scolaires et à la Petite Enfance, rappelle que le dispositif « argent de poche » existe depuis plusieurs années au plan national. Il permet de proposer aux jeunes âgés de 16 à 18 ans de petits chantiers, des missions sur le territoire communal pendant les vacances scolaires. En contrepartie, les jeunes sont indemnisés.

Les objectifs principaux sont les suivants :
- Accompagner les jeunes dans une première expérience
- Valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes (agents et habitants)
- Créer du lien entre jeunes, agents et élus
- Découvrir des métiers
- Permettre à des jeunes d'être indemnisés pour un service rendu

Chaque mission a une durée d'une demi-journée (3h30). L'indemnisation est fixée à 15 € par mission.

L'encadrement des jeunes est assuré par le personnel communal ou les élus. Un contrat est signé entre le jeune et la collectivité. Les missions susceptibles d'être confiées aux jeunes peuvent être :
- Missions administratives : tri et classement d'archives, inventaire, …
- Aide à l'entretien des espaces verts
- Petits travaux de peinture, nettoyage de matériel, …

Mme VAN DIEN précise que 5 jeunes ont été employés en 2025 pour 41 missions soit un budget de 615 €. Elle rappelle que le barème est fixé par l'Etat.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, sauf 2 voix contre (Mme ROQUES et M. GOUBLY),

VALIDE le renouvellement de la mise en place du dispositif « Argent de poche » sur la Commune de Pleudihen-sur-Rance,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les contrats et tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Le Secrétaire de séance

Délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme et certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire,
David BOIXIERE

MAIRIE DE PLEUDIHEN SUR RANCE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
22690

Nos imprimés sont produits par l'abrégue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT 540338 - 09/10